



GLOBAL  
CENTRE FOR  
PLURALISM      CENTRE  
MONDIAL DU  
PLURALISME

# Le républicanisme français et le pluralisme :

## PEUVENT-ILS COEXISTER?

Mars 2018

Dans les dernières années, nous avons assisté à des débats intenses sur l'identité nationale de la France. Les sondages révèlent qu'une majorité de personnes craint que l'identité nationale de la France s'affaiblisse en raison de l'immigration et de la diversité ethnoculturelle. Cette peur est particulièrement axée sur les populations musulmanes : leur présence, leur comportement et leur manque perçu d'intégration dans la société française. De telles peurs s'observent dans l'ensemble de l'Europe occidentale et différents pays ont tenté de s'adapter, mais avec un succès mitigé. Toutefois, le cas de la France se distingue en partie par le rôle précis du « républicanisme » dans la définition de l'identité nationale française. Le républicanisme en tant qu'idéologie met un accent particulier sur les idées de la laïcité, de l'émancipation individuelle face à la tradition et des conceptions indifférenciées de la citoyenneté.

Selon certains critiques, l'idéologie républicaine a artificiellement imposé des obstacles à l'intégration des immigrants musulmans tout comme elle

s'est servie de plusieurs des outils politiques qui pourraient promouvoir l'intégration. D'autres avancent que la tradition républicaine offre ses propres ressources pour respecter le pluralisme : la France pourrait exprimer une conception du « républicanisme pluraliste » plutôt que du « multiculturalisme ». Selon cette opinion, les pratiques d'exclusion actuelles ne sont pas le résultat inévitable du républicanisme. Elles reflètent plutôt des (ré)interprétations spécifiques, voire partisans, du républicanisme, aux dépens d'une interprétation plus ouverte ou pluraliste.

En commandant l'étude de cas de la France, le Centre mondial du pluralisme cherche à mieux comprendre la souplesse idéologique de la pensée républicaine française concernant le pluralisme. À quoi ressemblerait une conception plus pluraliste du républicanisme? Deuxièmement, quels sont certains des moments charnières cruciaux qui ont poussé la France vers une conception plutôt exclusive que pluraliste du républicanisme? Comment le républicanisme influence-t-il les moteurs du

---

**Témoigner du changement dans les sociétés diversifiées** est une nouvelle série de publications du **Centre mondial du pluralisme**. Couvrant six régions du monde, chaque « cas de changement » examine une période durant laquelle un pays a modifié son approche envers la diversité, soit développant, soit en sapant les fondements de la citoyenneté inclusive. L'objectif de la série – laquelle présente également des aperçus thématiques d'éminents universitaires – est de favoriser la compréhension globale des sources d'inclusion et d'exclusion dans les sociétés diversifiées ainsi que des chemins vers le pluralisme.

pluralisme, incluant les enjeux des possibilités économiques et de la représentation politique?

## EXPOSÉ DES FAITS

La France offre un excellent cas pour s'interroger sur les possibilités du pluralisme dans le croisement entre les conditions sociales, la politique et la théorie politique. Des idées sur le « républicanisme » jouent un rôle particulièrement vaste dans l'approche de la France envers la diversité, et ce, depuis plusieurs siècles. La théorie politique républicaine en soi est un moteur du pluralisme, non pas dans l'abstrait, mais dans la façon dont elle a été formulée par rapport et en réponse à des défis précis. Deux idées ont été particulièrement importantes : celle du public, incluant des conceptions sur les frontières de l'espace public et de l'ordre public, ainsi que l'idée connexe d'un peuple français indivisible qui complique la reconnaissance des catégories de la religion, de la race ou de l'ethnicité.

Toutefois, le républicanisme français n'est pas foncièrement incapable de pluralisme. Par exemple, les revendications nationalistes corses ont été satisfaites par des dispositions accordant une plus grande autonomie régionale à l'île qu'à d'autres régions. Une certaine reconnaissance d'autres langues que le français, par exemple le breton ou le basque, est représentée sur des panneaux locaux en langues régionales. De plus, la France reconnaît très clairement la différence entre les sexes dans ses exigences en matière de parité dans les campagnes électorales. Depuis 2000, la loi exige que la liste des

candidats aux élections contienne un nombre égal de femmes et d'hommes, en alternance, et impose des amendes aux partis qui n'atteignent pas la cible de 50-50 pour les scrutins directs. Ces exemples démontrent clairement que les idées sur l'espace public, l'ordre public et l'indivisibilité du peuple français sont souples et adaptables.

---

### En commandant l'étude de cas de la France, le Centre mondial du pluralisme cherche à mieux comprendre la souplesse idéologique de la pensée républicaine française concernant le pluralisme. À quoi ressemblerait une conception plus pluraliste du républicanisme?

---

Néanmoins, un conflit intense caractérise le discours politique, particulièrement autour des idées et des pratiques concernant la gouvernance de la religion et sa place au sein de la société française. À cet égard, deux moments charnières de l'histoire française peuvent être recensés. Le premier a introduit l'idée et les pratiques connexes du contrôle de l'État sur l'église physique, sur sa manifestation spatiale. Au tournant du 14<sup>e</sup> siècle, le roi Philippe IV a affirmé son contrôle politique sur l'Église catholique. Après la Révolution de 1789, la République a poursuivi cette longue tradition royale connue sous le nom de gallicanisme, selon laquelle le gouvernement régissait les affaires temporelles de l'Église alors que le pape établissait la doctrine. Toutefois, au 19<sup>e</sup> siècle, un principe associatif a également été introduit, et quatre associations, représentant les catholiques, les luthériens, les

calvinistes et les juifs, ont été organisées sous les auspices de l'État. Selon ce même principe, le ministre de l'Intérieur a décidé, en 2003, de créer une association nationale pour représenter les musulmans, et ce, malgré la nature décentralisée de l'autorité islamique.

---

### On pourrait soutenir que les problèmes de l'exclusion sociale et de l'intolérance à l'égard de la présence musulmane visible en public ne sont pas les résultats inévitables du républicanisme, mais de l'incapacité à réaliser les promesses de traitement égal.

---

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, il y a eu un deuxième moment charnière, cette fois-ci au sujet du contrôle des écoles, la principale institution reconnue pour forger les citoyens français. L'an 1905 a vu naître la *Loi de séparation des Églises et de l'État*, célébrée aujourd'hui pour avoir enchâssé la *laïcité*, ou le sécularisme, et établi la neutralité de l'État en matière de religions. La loi garantit « la liberté de conscience et le libre exercice des [religions organisées], sous réserve des restrictions prévues... dans l'intérêt de l'ordre public ». L'essentiel de la loi concerne les édifices religieux et les objets qu'ils contiennent, une interdiction des « symboles ou emblèmes religieux » dans les espaces publics (à l'exception des églises, des cimetières ou des musées), et le plus important au fil du temps, une interdiction de l'enseignement religieux dans les écoles. Pour appuyer la loi de 1905, le député du groupe radical-socialiste Charles Chabert avait

proposé une interdiction du port de la tenue sacerdotale sous prétexte qu'elle compromettrait l'ordre public et bafouait la dignité humaine du prêtre, qui était captif de l'Église. Bien que cette proposition ait été finalement rejetée en 1905, ces sentiments font écho aux arguments avancés par les partisans de la loi de 2010 interdisant le port du voile intégral (*burqa*) en public.

Bien entendu, la gouvernance de la religion et des manifestations religieuses dans l'espace public ne sont pas les seuls obstacles à une version pluraliste du républicanisme. La France postcoloniale a connu des taux élevés d'immigration en provenance de l'Afrique du Nord et subsaharienne, souvent des personnes de confession musulmane. Étant donné les politiques et pratiques en matière de logement ainsi que les besoins de main-d'œuvre à l'époque, ces immigrants et leurs descendants sont maintenant concentrés dans des banlieues plus pauvres de grandes villes et dans d'autres quartiers où d'importants complexes de logements sociaux ont été construits. Une telle concentration spatiale affecte autant l'accès aux logements que la qualité des écoles. Bien que parfois attribué au « manque d'intégration », le mécontentement chez les jeunes, qui sont majoritairement des citoyens français éduqués dans les écoles publiques, est plus directement lié aux effets de la concentration de l'exclusion et de la discrimination sociales. Par exemple, des expériences sociologiques qui ont distribué le même curriculum vitae, différencié seulement par le nom, ont révélé que quelqu'un avec un nom à consonance arabe est deux fois et demie moins susceptible de se faire convoquer en entrevue qu'une personne au nom à consonance « d'origine française ». Cependant, l'engagement

du républicanisme envers l'indivisibilité du peuple français complique le recensement d'une telle discrimination, et par conséquent la lutte contre celle-ci. Citant la Constitution, une loi de 1978 concernant les technologies de l'information, les fichiers de données et les libertés civiles interdit la collecte de données sur les origines raciales ou ethniques, ou sur les « opinions » religieuses.

À la lumière de cette histoire, le projet républicain français a-t-il des occasions de devenir plus pluraliste? Depuis la Révolution, la construction de l'État français adhère à l'idée de la volonté générale comme schéma d'un appareil étatique centralisé conçu pour absorber les pensées et les désirs du peuple et les retourner à ces citoyens par le biais de l'éducation, du jugement et de l'administration. Mais cela n'a jamais été la seule option possible, et la société civile française ainsi que l'État ont toujours valorisé le principe de la libre association. Le projet républicain s'est donc avéré plus complexe et vaste qu'initialement envisagé, et l'État a graduellement élargi le droit de former des associations aux guildes, aux syndicats et enfin, à toute association composée de citoyens français. La paix du catholicisme avec la République est venue en partie avec l'acceptation graduelle du public à l'égard de ses écoles et associations culturelles, malgré la loi de 1905. Des dispositions similaires s'appliquent au nombre largement inférieur d'écoles juives et islamiques. On pourrait soutenir que les problèmes de l'exclusion sociale et de l'intolérance à l'égard de la présence musulmane visible en public ne sont pas les résultats inévitables du républicanisme, mais de l'incapacité à réaliser les promesses de traitement égal et de la longue histoire du régime colonial, de la migration des travailleurs

et de situations réelles de ségrégation résidentielle.

## À TRAVERS L'OPTIQUE DU PLURALISME

### Sources d'inclusion et d'exclusion

Le Centre mondial du pluralisme a demandé à chaque auteur de la série de Cas de changement de réfléchir aux sources d'inclusion et d'exclusion à travers l'Optique du pluralisme, c'est-à-dire en se servant des « moteurs du pluralisme » élaborés par le Centre. Quelques faits saillants du cas complet de la France sont présentés ci-dessous.

### Moyens de subsistance et bien-être

- Dans la France postcoloniale, des taux élevés d'immigration en provenance de l'Afrique du Nord et subsaharienne ont engendré des populations de minorités concentrées dans les banlieues plus pauvres. L'exclusion sociale et économique persistante dans le marché du travail et les écoles génère de la violence et du mécontentement dans ces quartiers.

### Droit, politique et reconnaissance

- La loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État a inscrit la laïcité au cœur de l'identité française en restreignant les démonstrations d'appartenance religieuse dans les espaces publics et en interdisant l'enseignement religieux dans les écoles. Des tentatives de l'État visant à préserver la laïcité française ont servi de fondement à des lois ultérieures telles que l'interdiction du voile intégral.

- La collecte de données sur les origines raciales ou ethniques ou sur les « opinions » religieuses est illégale en France, ce qui complique l'identification de tendances d'exclusion pour des motifs ethnoreligieux.

réels problèmes historiques, les racines idéologiques du républicanisme français démontrent qu'il existe des chemins potentiels vers le pluralisme qui ne compromettront pas les valeurs considérées comme intrinsèques au caractère national de la France.

### **Citoyens, société civile et identité**

- La notion selon laquelle le peuple français est une entité indivisible et monolithique complique la reconnaissance officielle de catégories telles que la religion, la race ou l'ethnie dans le discours français.
- La reconnaissance de certaines langues autres que le français ainsi que des quotas hommes/femmes dans les élections démontrent un certain degré de souplesse dans les idées sur l'indivisibilité du peuple français.

## **CONCLUSION**

Les deux problèmes sociaux majeurs cités dans ce cas — soit l'exclusion sociale et une intolérance envers la présence musulmane visible — ne sont pas des résultats inévitables du républicanisme, mais de l'incapacité à réaliser les promesses de traitement égal. Cela dit, des idées de longue date qui façonnent la politique et les politiques françaises posent un défi pour le pluralisme. L'exclusion sociale et économique persistante des musulmans en France est modelée par la hausse de l'immigration et une hypersensibilité envers la démonstration publique de symboles religieux, laquelle découle de tensions de longue date entre l'État et l'Église. Malgré ces

## AUTEUR DU CAS

**John R. Bowen** est un professeur Dunbar-Van Cleve en arts et en sciences à l'Université Washington à Saint-Louis. Sa recherche actuelle porte sur les études sociales comparatives de l'islam à travers le monde et sur la manière dont les musulmans composent avec des sources diversifiées de normes et de valeurs, notamment diverses interprétations de la tradition, des lois, des codes et décisions islamiques ainsi que des normes sociales locales.

### Remerciements

Le Centre tient à souligner la collaboration de Will Kymlicka de l'Université Queen's, de Jane Jenson de l'Université de Montréal et des autres membres de notre groupe de recherche consultatif international. La série de Cas de changement a été élaborée avec le généreux soutien du Centre de recherches pour le développement international. Pour télécharger la version complète du cas de changement sur la France, veuillez visiter le [pluralisme.ca](http://pluralisme.ca).

---

Ce travail a été réalisé grâce à une subvention du Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada.

Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ou de son conseil des gouverneurs.

Cette analyse a été mandatée par le Centre mondial du pluralisme pour engendrer un dialogue mondial sur les moteurs du pluralisme. Les opinions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur.

---

Le Centre mondial du pluralisme est une organisation de savoir appliqué qui facilite le dialogue, l'analyse et l'échange sur les fondements des sociétés inclusives dans lesquelles les différences humaines sont respectées. Établi à Ottawa, le Centre est inspiré par l'exemple du pluralisme canadien, lequel démontre ce que les gouvernements et les citoyens peuvent réaliser lorsque la diversité humaine est appréciée et reconnue comme une des bases de la citoyenneté partagée. Visitez-nous au [pluralisme.ca](http://pluralisme.ca).